



## Problème d assurance partie commune

Par **Lefab42**, le **17/02/2012** à **20:27**

Bonjour,

Propriétaire depuis mai 2011 et dernier arrivant dans un bâtiment ou il a 6 copropriétaires, nous sommes confrontés à un petit soucis.

L'assurance m'envoie la nouvelle échéance pour 2012 (parties communes)

4 personnes sont prêtes à s acquitter du montant mais 2 refusent au motif que dans leur assurance actuelle il y a une clause qui stipule qu ils sont assurés pour les parties communes. Après plusieurs avis notamment un syndic, j ai 2 sons de cloches. Si quelqu'un peut me renseigner.

Petite précision qui a une grande importance, il n y a pas de syndic et vu qu il y a 50/50, je ne crois pas que nous pourrions en mettre un en place

Merci d avance

Lefab42

Par **youris**, le **18/02/2012** à **11:20**

bjr,

si vous êtes dans un copropriété je vous conseille de vous mettre en conformité avec la loi de 1965 sur la copropriété.

c'est à dire faire une assemblée générale ou vous prendrez des délibérations sur ces problèmes et prendrez un syndic qui est obligatoire.

à ma connaissance les copropriétés ont toutes une assurance multi risques. je suis surpris que des assurances particulières couvrent les mêmes risques.

cdt